

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----  
 DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Nombre de membres en exercice : 15</b></p>
<p><b>Date de la convocation : 16 juillet 2024</b></p>

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

*Séance du 22 juillet 2024*

L’an deux mil vingt-quatre et le vingt-deux juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

**Etaient Présents** : M.M. DUEZ P. - FOVEZ A. - M<sup>me</sup> DELAVAL MF. – BILLOIR R. - M<sup>me</sup> MORELLE V. - NIEUWJAER M. - DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. - M<sup>me</sup> FROMONT V. - M<sup>me</sup> LEROY R. – M<sup>me</sup> BONNET M. - M<sup>me</sup> SOURDEAU A. -M<sup>me</sup> RUELLE N.

Formant la majorité des membres en exercices.

**Etaient Absents** : M. DUQUESNOY A. - M<sup>me</sup> BRENDLER L.

**Procurations** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Michel DENOYELLE

**OBJET** : Budget des eaux et de l’assainissement – décision modificative N°1.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu’il est nécessaire d’adopter une décision modificative afin de régulariser la situation des travaux du bassin d’orage. La Communauté d’Agglomération de Cambrai ayant intégré les travaux dans son actif, la commune doit passer les opérations par opération pour compte de tiers. Les élus sont invités à se prononcer, après avoir pris connaissance des détails repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE INVESTISSEMENT – DEPENSES	MONTANT
Article 4581 – Dépenses par opération	+ 30 925.00 €
Article 1317 – Budget communautaire	+ 15 462.50 €
<b>SECTION DE INVESTISSEMENT – RECETTES</b>	
Article 2128 – Autres terrains	+ 30 925.00 €
Article 4582 – Recettes par opération	+ 30 925.00 €
Article 1317 – Budget communautaire	- 15 462.50 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION</b>	<b>+ 0 €</b>

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

- Inscrire les décisions modificatives proposées par M. le Maire.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 26 juillet 2024.

Le Maire,  
Pascal DUEZ

Le Secrétaire de séance,  
Michel DENOYELLE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le  
Et de la publication sur le site internet de la commune le

**26 JUIL, 2024**

**26 JUIL, 2024**



*En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*